

Établi le : 06/10/2020

Validité maximale : 06/10/20



### Logement certifié

Rue: Rue Velbruck n°:6 boîte: 061

CP:4000 Localité: Liège(4000)

Certifié comme : **Appartement** 

Date de construction: Entre 1961 et 1



### Performance éne

nergie primaire de ce La consommation théorique to .....6 768 kWh/an logement est de .....

Surface de plancher chauff

Consommation spécifique d'énergie primaire : ......205 kWh/m².an

# $A +++ E_{spec} \leq 0$

 $0 < E_{\text{spec}} \le 45 \text{ A}$ 

**Exigences PEB** Réglementation 2010

Performance moyenne du parc immobilier wallon en 2010

 $255 < E_{spec} \le 340$ 

 $340 < E_{\text{spec}} \le 425$ 

 $425 < E_{\text{spec}} \le 510$ 

## cateurs spécifiques

ins en chaleur du logement

faibles minimes movens

erformance des installations de chauffage



satisfaisante

excellente

Performance des installations d'eau chaude sanitaire

médiocre satisfaisante

excellente

Système de ventilation



Utilisation gies renouvelables

sol. therm

pompe à chaleur cogénération

### Certificateur agréé n RTIF-P3-02176

Dénomination : CERTINERGIE SPRL Siège social : Rue Ha

n°:59

CP: 4537 lité : Verlaine

Pays: Belgique

Je déclare que utes les données reprises dans ce certificat sont protocole de collecte de données relatif à la conformes B en vigueur en Wallonie. Version du protocole 16n du logiciel de calcul 3.1.2.

Date: 06/10/2020

Signature:



Tel, 0800 82 171 - www.certinergie.be

ournit des informations sur la performance énergétique d'une unité PEB et indique les mesures générales d'amélioration di peuvent y être apportées. Il est établi par un certificateur agréé, sur base des informations et données récoltées lors de

est obligatoire en cas de vente & location. Il doit être disponible dès la mise en vente ou en location et, en cas de publicité, certains de les indicateurs (classe énergétique, consommation théorique totale, consommation spécifique d'énergie primaire) devront y être mercionnés. Le certificat PEB doit être communiqué au candidat acquéreur ou locataire avant signature de la convention, qui onnera cette formalité.

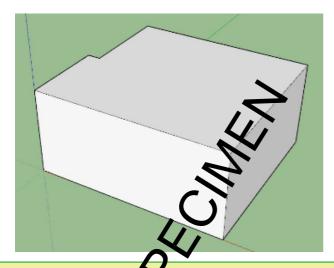
e plus amples informations, consultez le Guichet de l'énergie de votre région ou le site portail de l'énergie energie.wallonie.be



Établi le : 06/10/2020 Validité maximale : 06/10/203

06/10/203( Wallonia

# Volume protégé



Le volume protégé d'un logendent reprend tous les espaces du logement que l'en souhaite protéger des déperditions thermiques que co soit vers l'extérieur, vers le sol ou encore des espaces non chauffés (cave, annexe, bâtiment mitoyen...). Il comprend au moins tous les locaux chauffés. Lorsqu'une paroi dispose d'un isolant thermique, elle déligite souvent le volume protégé.

Le volume protégé est déterminé conformément au protocole de l'electe des données défini par l'Administration

### Description par le certificateur

Le volume protégécm rend toutes les pièces de l'appair ment. Les locaux communs ne sont pas compris (halls d'entree, chauffene, garages, ...)

L'appartement est au 6ème étage arrière et donc non visible sépuis la rue.

Le volume protegé de ce logement est de 86 m<sup>3</sup>

### Surface de plancher chauffée

Il s'agit de la somme des surfaces de plancher de chaque niveau du logement situé dans le volume protégé. Les mesures se font en prenant les dimensions extérieures (c'est-à-dire épaisseur d's mess comprise). Seules sont comptabilisées les surfaces présentant une hauteur sous plafond de minimum, 150 cm/l. Cette surface est utilisée pour définir la consommation spécifique d'énergie primaire du logement (explanée en kWh/m².an) et les émissions spécifiques de CO<sub>2</sub> (exprimées en kg/m².an).

La sunace de plancher chauffée de ce logemen cest de 33 m²

### Rapport partiel

Les installations suivantes sont communes à plusieurs logements

**▼** chauffage

eau chaude sanitaire

□ ventilation

solaire thermique ☐ solaire photovoltaïque











Dès lors, (er aines données proviennent du rapport partiel suivant :

N° du poort partiel : 20110526024480 Validité maximale : 26/05/2021

Adresse principale du bien : Rue Velbruck 6 4000 Liège (4000)

Celui-ci a été établi par : BILOCQUE Benoît n° CERTIF-P2-00745



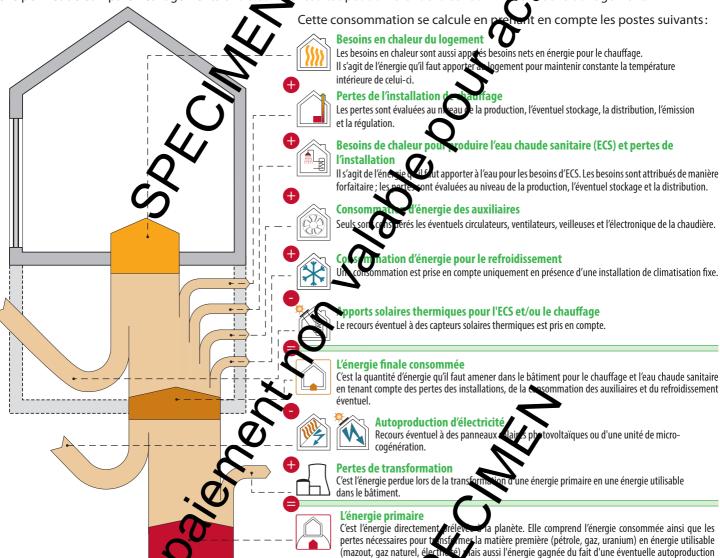
Établi le : 06/10/2020

Validité maximale : 06/10/203



# Méthode de calcul de la performance énergétique

Conditions standardisées - La performance énergétique du logement est évaluée à partir de la consommation totale en énergie primaire. Elle est établie pour des conditions standardisées d'utilisation, notamment tout à volume protégé est maintenu à 18° C pendant la période de chauffe, jour et nuit, sur une année climatique type. Ces conditions sont appliquées à tous les logements faisant l'objet d'un certificat PEB. Ainsi, seules les caractéristiques techniques du logement vont influencer sa consommation et non le style de vie des occupants. Il s'agit donc d'une consommation d'énergie théorique en énergie primaire; elle permet de comparer les logements entre eux Le résultat peut différer de la consommation véelle du logement.



ri lité : une énergie qui pèse lourd sur la per è énergétique du logement. Pour 1kWh consommé (ans an logement, il faut 2,5 kWh d'énergie n cas d'auto-production d'électricité (via panneaux dans une centrale électrique. Les pertes de transformation sont photovoltaïques ou cogénération), la quantité d'énergie gagnée s'élèvent à 1,5 kWh. est aussi multipliée par 2,5; il s'agit alors de pertes évitées au niveau des centrales électriques. ALLATION DE CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE EXEMPLE D'UNE INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE en chauffage Panneaux photovoltaïques - 1 000 kWh 10 000 kWh - 1 500 kWh 15 000 kWh Pertes de transformation évitées Économie en énergie primaire on en énergie primaire - 2 500 kWh 25 000 kWh Actuellement, les autres énergies (gaz, mazout, bois…) ne sont pas impactées par des pertes de transformation.

éléctrique.

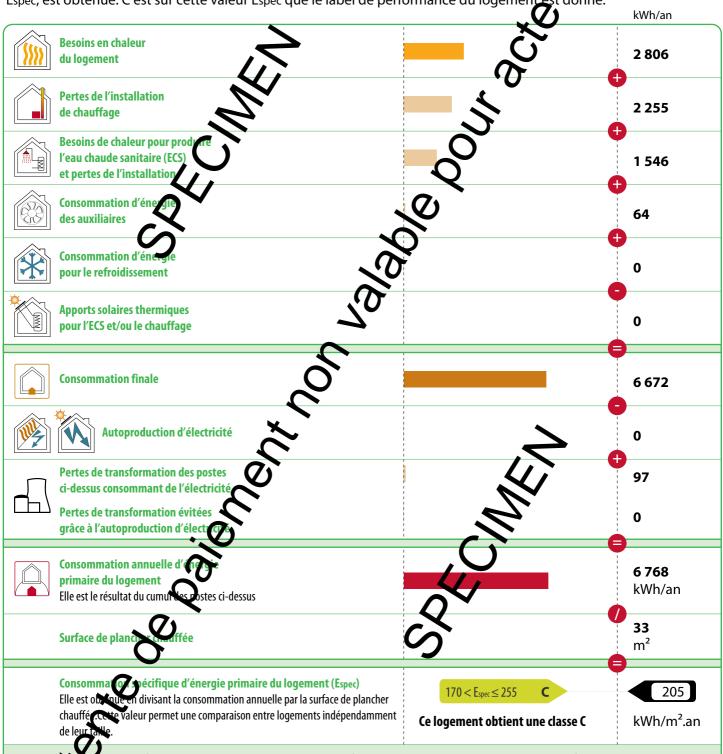


Établi le : 06/10/2020

Validité maximale : 06/10/203 Wallonie

# Évaluation de la performance énergétique

La consommation totale d'énergie primaire du logement est la somme de tous les postes replis dans le tableau cidessous. En divisant ce total par la surface de plancher chauffée, la consommation spétitique d'énergie primaire, Espec, est obtenue. C'est sur cette valeur Espec que le label de performance du logement est donné.



La consoit madon spécifique de ce logement est environ 1,2 fois supérieure à la consommation spécifique maximale autorisée si l'on construisait un logement neuf similaire à celui-ci en respectant au plus juste la réglementation PEB de 2010.



Établi le : 06/10/2020 Validité maximale : 06/10/203



### Preuves acceptables

Le présent certificat est basé sur un grand nombre de caractéristiques du logement, que le certificateur doit relever en toute indépendance et selon les modalités définies par le protocole de collecte des données.

- Certaines données nécessitent un constat visuel ou un test; c'est pourquoi le certificat au doit avoir accès à l'ensemble du logement certifié. Il s'agira essentiellement des caractéristiques géométiques du logement, de certaines données propres à l'isolation et des sonnées liées aux systèmes.
- D'autres données peuvent être obten les également ou exclusivement grâce à des gocuments bien précis. Ces documents sont nommés «preuves acceptables» et doivent être communiqués au certificateur par le demandeur; c'est pourquoi le certificateur doit lune unir un écrit reprenant la liste exhaultive des preuves acceptables, au moins 5 jours avant d'effectuer les relatés dans le bâtiment, pour autant que la date de la commande le permette. Elles concernent, par exemple, les caractéristiques thermiques des isolants des données techniques relatives à certaines installations telles que le ype et la date de fabrication d'une chaultière ou la puissance crête d'une installation photovoltaïque/

À défaut de constat visuel, le test et/ou de preuve acceptable, la procédure de certification des bâtiments résidentiels existants util se des valeurs par défaut. Celles-ci sont généralement pénalisantes. Dans certains cas, il est donc possible que le roste décrit ne soit pas nécessairement mauvais mais que, tout simplement, il n'a pas été possible de vérifier qu'il étal t bon!

Postes	Preuves acceptables prises en compte par le certificate (r	Références et descriptifs
Isolation thermique	Pas de preuve	
Étanchéité à l'air	Pas de pre ve	
Ventilation	Pas de preuve	
Chauffage	Pas de preuve	
Eau chaude sanitaire	Pas de preuve	24



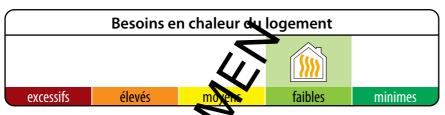
Établi le : 06/10/2020

Validité maximale: 06/10/20



# Descriptions et recommandations -1-

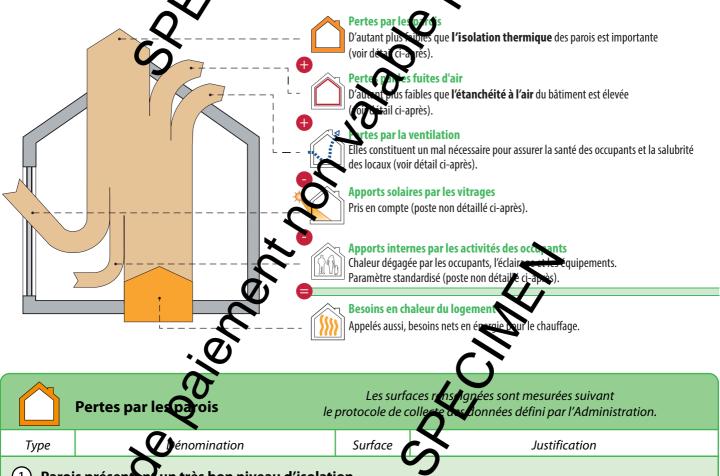
Cette partie présente une description des principaux postes pris en compte dans l'évaluation de la performance énergétique du logement. Sont également présentées les principales recommandations on améliorer la situation existante.

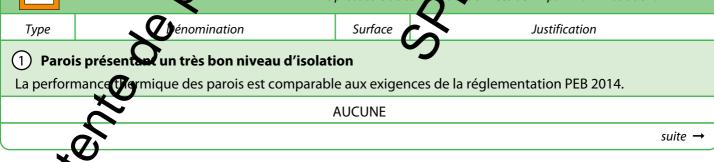




**Besoins nets en énergie** (BNE) par m<sup>2</sup> de plancher chauffé et par an

Ces besoins sont les apports de chaleer à fournir par le chauffage pour maintenir constante la température intérieure du logement. Ils dépendent des pertes par les parois selon leur niveau d'issistion thermique, des pertes par manque d'étanchéité à l'air, des pertes par la ventilation mais aussi des apports ola res et des apports internes.



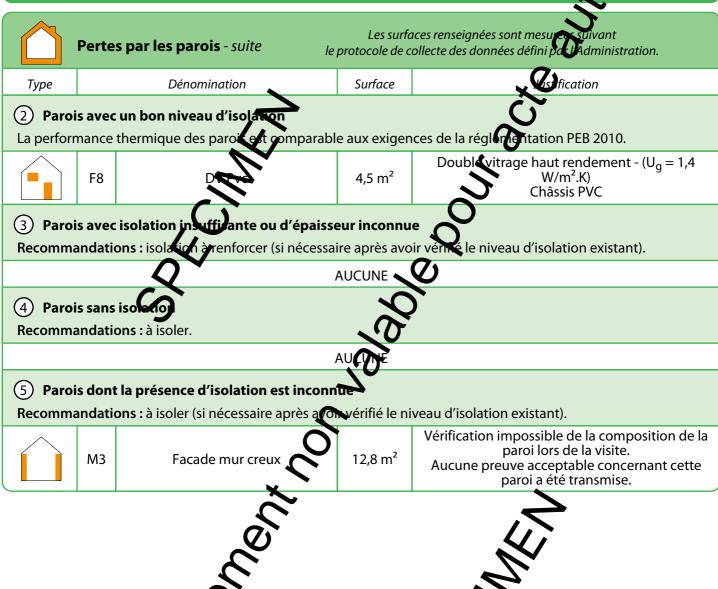




Établi le : 06/10/2020 Validité maximale : 06/10/203

Wallonie

# Descriptions et recommandations -2-





06/10/2020 Établi le : Validité maximale: 06/10/203



Pertes par les fuites d	'air		$\widetilde{\phi}$
Améliorer l'étanchéité à l'air part réchauffer l'air froid qui s'insinue rèduite.			
Réalisation d'un test d'étanchéite	é à Vail	•••	
☑ Non : valeur par défaut : 12 m²			
□ Oui		$\sim$	
Recommandations: L'étariche protégé et, principalement au n jonctions, percements) car c'é	iveau des raccords entre les diffé	érentes parois (pou	
$\sim$	~		
Pertes par ventilation			
de chaleur. Votre logement n'est équipé que En complément de ce système, u pourquoi, dans le cadre de la cert	d'un système de l'entilation par une aération suffisante est nécess tification, de l'ertes par ventilat	tiel ou très partiel saire, par simple ou ion sont comptabil	(voir plus loin). Iverture des fenêtres. C' lisées.
Système D avec	Ventilation	Preu	ives acceptables
Système D avec récupération de chaleur	Ventilation la demande	Preu cara	
Système D avec récupération de chaleur  M Non Oui	Ventilation la demande Non	Preu cara	ives acceptables
Système D avec récupération de chaleur  Non Oui Diminuli	Ventilation la demande Non Dui Oui	Preu cara	ives acceptables
Système D avec récupération de chaleur  Non Oui  Diminute	Ventilation la demande  Non Oui  n)globale des pertes de ventilat	Preu cara	ives ecceptables e erisant la qualité d'ex or ui



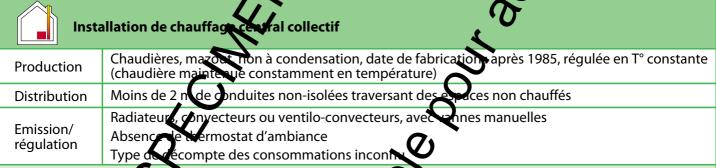
Établi le : 06/10/2020 Validité maximale : 06/10/203



# Descriptions et recommandations -4-







### Recommandations

La régulation en température constante de la chaudière et très énergivore : elle maintient en permanence la chaudière à haute température ce qui entraîne des dépar litrons de chaleur inutiles. Il est donc recommandé de demander à un chauffagiste d'en étudier les possibilités (amélioration. Une régulation climatique avec sonde extérieure est une solution optimale lorsqu'elle est techniquement réalisable.

Il est recommandé d'équiper tous les radiateurs ou convecteurs de vannes thermostatiques. Celles-ci permettent d'obtenir un meilleur contrôle de la température interieure dans chaque local (on évite de chauffer plus que nécessaire).

Le certificateur n'a pas pu déterminer si un décompte individuel des consommations de chauffage est réalisé. Lorsqu'il n'y a pas de décompte, la consomnation tend à être plus importante car les occupants sont moins enclins à limiter l'utilisation de leur chauffage. Le cas échéant, il est recommandé d'installer des compteurs d'énergie ou des calorimètres permettant de réaliser un tel décompte.



Établi le: 06/10/2020 Validité maximale : 06/10/203



# Descriptions et recommandations -5-



Rendement global en énergie primaire



### aire collective Installation d'eau chaus

Production	Production avec stockage par chaudière, mazout, couplée au chauffage des locaux, régulée en T° constante (chaudière maintenue constamment en température), fabriquée après 1990
Distribution	Présence d'une boucle de circulation isolée Bain ou douche, entre 1 et 5 m de conduite Evier de chisine, entre 1 et 5 m de conduite

### **Recommandations:**

The state of the s Le niveau d'isolatio de la certification de stockage n'est pas une do nécessaire à la certification. Une isolation équivalente à au moins 10 cm de laine minérale devrait en le réservoir de stockage pour éviter des déperditions de chaleur inutiles. Il est donc recommandé de la vérifier et d'éventuellement renforcer l'isolation.

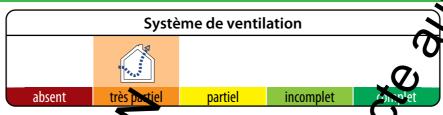


Établi le: 06/10/2020

Validité maximale : 06/10/203



# Descriptions et recommandations -6-





### Système de ventilation

# N'oubliez pas la ventilation!

La ventilation des locaux est elle pour la santé des occupants et ubrité du logement.

Le certificateur a fait le releve des lispositifs suivants.

Locaux secs	Ouvertures d'alimentation réglables (OAR) ou mécaniques (OAM)	Locaux humides	Ouvertures d'évacuation réglables (OER) ou mécaniques (OEM)
Sejour	aucun	Sdb	OER
Chambre	aucun	Cuisine	aucun

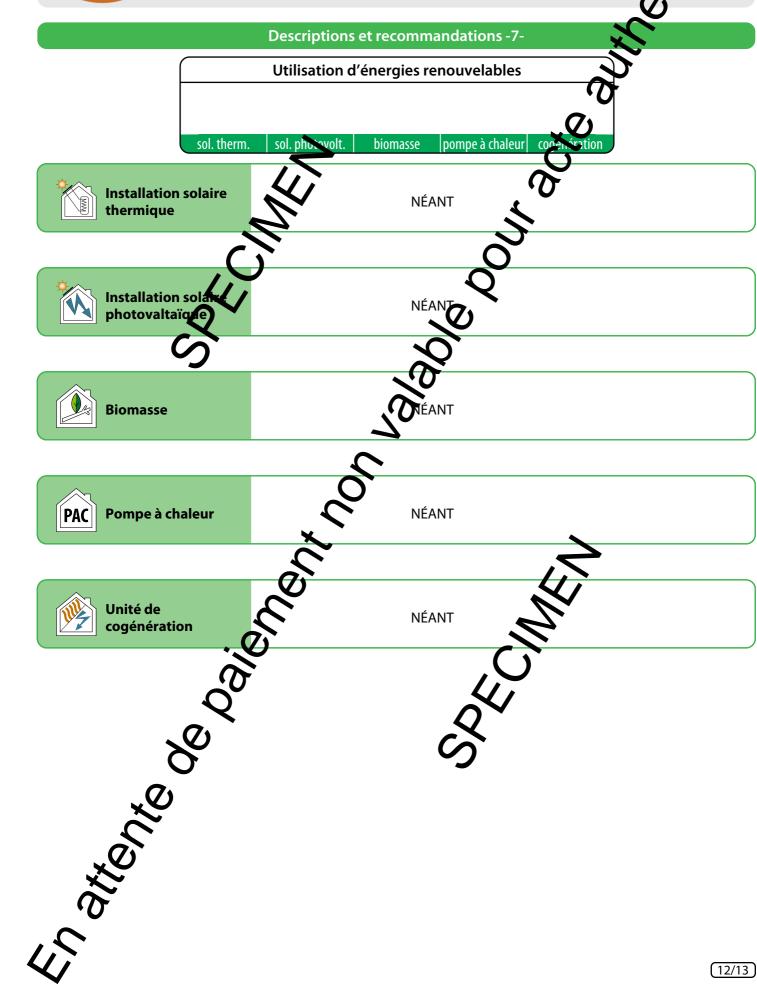
Selon les relevés effectués par le certificateur, seules des uvertures d'évacuation de l'air vicié sont présentes dans le logement. Le système de ventilation n'est donc pas conforme aux règles de bonne pratique.

Recommandation: La ventilation des locaux est essentielle pour la santé des occupants et la salubrité du logement. Il est vivement conseillé d'installer un système de ventilation complet. Si des améliorations sont apportées à l'étanchéité à l'air, il faut apporter d'autant plus d'attention à la présence

d'un tel système. De plus, en cas de remplacement des fenêtres et portes extérieures, la réglementation exige que les locaux secs soient équipés d'ouvertures d'al montation (naturelles ou mécaniques).



20201006003836 Numéro: Établi le: 06/10/2020 Validité maximale : 06/10/203





Établi le : 06/10/2020

Validité maximale: 06/10/203



### Impact sur l'environnement

Le  $CO_2$  est le principal gaz à effet de serre, responsable des changements climatiques. Amélière la performance énergétique d'un logement et opter pour des énergies renouvelables permettent de réduire ces érhissions de  $CO_2$ .

Émission annuelle de CO<sub>2</sub> du logement

1 278 kg CO<sub>2</sub>/an

Surface de plancher chauffée

Émissions spécifiques de CO<sub>2</sub>

51 kg CO<sub>2</sub>/m².an

1000 kg de CO<sub>2</sub> équivalent a rouler 8400 km en diesel (4,5 l aux 100 km) ou essence (5 l aux 100 km) ou encore à un aller-retour Bruxelles-Lisbonne en avion (par passager).

### Pour aller pluctoin

Si vous désirez améliorer la performance énergétique de cé logement, la meilleure démarche consiste à réaliser un **audit logement** mis en place en Wallonie. Cet audit vous donnera des conseils personnalisés, ce qui vous permettra de définir les recommandations prioritaires à mettre en œuvre avec leur impact énergétique et financier.

L'audit logement permet d'activer les primes habitation (voir ci-dessous). Le certificat PEB peut servir de base à un audit logement.



### Conseils et primes

La brochure explicative du certificat Present une aide précieuse pour mieux comprendre les contenus présentés.

Elle peut être obtenue via: - un tertificateur PEB

- les quichets de l'énergie
- ◆-Je i'e portail http://energie.wallonie.be

Sur ce portail vous trouverez exalement d'autres informations utiles potamment :

- la liste des certificateurs au éés;
- les primes et avanta les jiscaux pour les travaux d'amélioration énergétique d'un logement;
- des brochures de lor seils à télécharger ou à commander gratuitement;
- la liste des gui thets de l'énergie qui sont là pour vous conseiller gratuitement.

### Données complémentaires

Permis de patir / d'urbanisme / unique obtenu le : NÉANT

Référer o du permis : NÉANT

Prix du certificat : 175 € TVA comprise